

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Administratifs : Daniel Parent, Sarah STAUNTON, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole : Jean-Michel REBILLARD

Représentants du conseil Régional : Timothée DRUET,

Enseignants : Lisa CARLES, Eric JOURDAN, Angélique PINTUREAU, Susana BARATA, Alexandre GAUTHERAT, Julie MOREAU, Agnès DAYT

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith MAZZOLENI

Elèves : Eugénie MERMET, Clara LOIGEROT, Léonie MARCY VILBOURG, Eva PICAUDE

Parents d'élèves : Juliette GIRAUD, Karine AYRAL, Delphine BAILLY, Stéphane TISSOT, David MERMET

**Soit 25 votants**

Le quorum étant atteint avec 25 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h10.

**Le secrétariat de séance** est assuré par les représentants des parents d'élèves Juliette GIRAUD et David MARMET.

**1. Adoption des procès-verbaux**

2 comptes -rendus en retard (1 et 2), celui du 14 décembre (CA exceptionnel) sera mis à l'adoption lors d'un prochain CA.

Les compte-rendus du 9 novembre et du 22 novembre sont adoptés à l'unanimité tous les deux.

Le passage au niveau 3 du protocole n'a pas eu lieu. Le mois de janvier a cumulé beaucoup d'absences pour cause de COVID. Depuis le lundi 7 février, les absences sont plus conformes à la normale.

**2. Fonctionnement matériel et financier**

**1.1. DBM pour information n°21 à 25**

Le document budgétaire n'appelle pas de remarques particulières

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

**1.2. Remboursement des frais d'inscription des étudiants en BTS Tourisme**

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité le remboursement de la totalité des frais d'inscription versés (25 pour)

**1.3. Tarif pour les frais d'inscription à la section BTS Tourisme**

M. Grosjean présente le nouveau tarif.

Mme Dayt : *Les boursiers ne payent pas de frais d'inscription. Peut-on conserver cette appellation ?*

M. Grosjean : *Il ne s'agit pas vraiment de frais d'inscription mais plutôt d'une participation aux frais d'organisation des voyages d'étude. Or ces derniers sont obligatoires. En fait, il s'agit d'une redevance perçue en contrepartie d'un service rendu. Le terme « frais d'inscription » est conservé pour se garantir du meilleur recouvrement. Si un étudiant ne participe pas à l'un ou à l'autre des voyages d'études, il peut prétendre à un remboursement dans les conditions qui ont été exposées.*

*Donc option : redevance à la participation de frais d'étude obligatoire.*

M. Parent : *Auparavant tout était payé en bloc dès l'inscription en première année, les remboursements s'opérant au cas par cas sur décision du CA.*

Soumis au vote, le tarif est adopté à l'unanimité des membres présents (25 pour)

**1.4. Tarif pour l'indemnisation des frais de déplacement des étudiants de la section BTS Tourisme à l'occasion des périodes de formation en milieu professionnel**

Il s'agit d'améliorer l'indemnisation quand les stagiaires participent aux actions de formation qui ont lieu notamment les week-ends en utilisant leur véhicule personnel.

Passer de 0,12 €/km à 0,29 € voire 0,41 € / km selon le même barème que celui utilisé pour les déplacements des personnels civils de l'Etat (arrêté du 3 juillet 2006)

En cas d'utilisation des transports en commun, le remboursement est complet. Clause déjà prévue.

M. Barata : Le partenaire peut-il intervenir et indemniser directement les stagiaires ?

M. Grosjean : Ce serait possible mais le choix a été fait par le conseil d'administration d'inviter le partenaire à ne pas rémunérer le stagiaire mais à verser un don au lycée qui sera affecté au financement de l'enseignement technologique. Pour simplifier la gestion, le don englobe également le défraiement des déplacements.

M Parent rappelle qu'il est compliqué de trouver des lieux de stage. Si la règle induit des modalités contraignantes, certains partenaires risquent d'être rebutés.

Libellé de la délibération adoptée à l'unanimité (25 pour) :

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le tarif suivant :

\*Stages en entreprise : 0,12 € / kms pour les déplacements au moyen d'un véhicule personnel.

\*Lorsque la PFMP est organisée afin de participer à une action de promotion touristique dans le cadre d'un partenariat, et sur la base d'une convention de partenariat, avec une entreprise ou une collectivité, le tarif de remboursement applicable pour l'utilisation d'un véhicule personnel est celui fixé par l'Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006. Une copie de la carte grise du véhicule devra être produite à l'appui de la demande de remboursement des frais pour apprécier sa puissance fiscale au regard du barème fixé par l'arrêté.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

**1.5. Acceptation d'un don**

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité le don de l'entreprise Hôtes insolites, d'un montant de 500 euros, et l'affecte au financement des besoins de l'enseignement technologique (25 pour)

M. Parent : ces projets permettent aux partenaires de récupérer des données, et, de leurs côté, les étudiants qui ont participé à cette étude ont pu découvrir ce qu'était une étude de marché.

**1.6. Voyage d'études des thématiques touristiques du Jura (BTS1)**

Étudier l'offre de tourisme locale

M. Grosjean : report du projet initialement prévu pour être organisé en octobre 2021 car souci d'hébergement.

Soumis au vote le projet de voyage est adopté à l'unanimité (25 pour)

**1.7. Voyage scolaire à Paris (modification de l'organisation du séjour adoptée le 9 novembre 2021)**

Prévu fin mars mais reporté aux 2, 3, 4 mai. Un partenariat est noué avec le lycée Duhamel pour emmener tous les élèves qui suivent la spécialité Arts plastiques

Coût en augmentation de 230 € à 245 € par participant car moins d'élèves que prévus (32 + 8). 27 élèves de 1ères et 18 élèves de Tles en moins.

La participation financière demandée aux familles reste fixée à 210 euros avec les aides.

Mme Giraud : ce changement est-il en rapport avec le report des spés des Tles ?

M Jourdan : ce n'est pas aussi évident

Mr Tissot : Renvoi d'ascenseur prévu par Duhamel dont les élèves bénéficient de l'organisation de Nodier ?

M Parent : NSI à Duhamel avec uniquement des élèves de Nodier et convention de partenariat entre les deux établissements : quand c'est Nodier qui organise, c'est son règlement intérieur qui s'applique.

Soumis au vote la modification du projet de voyage est adoptée à l'unanimité (25 pour)

**1.8. Abandon d'un projet de voyage en Allemagne pour les élèves de l'option euro-allemand (information).**

Un projet de voyage scolaire à Francfort avait été envisagé suite à l'annulation de l'appariement avec Seekirchen. Problème : les coûts étaient importants car le projet concernait peu d'élèves (une vingtaine).

Tous les élèves devaient participer pour qu'il puisse avoir lieu. D'autres projets pouvaient entrer en concurrence dans le choix des familles (ex : Paris artistique avait lieu en même temps).

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

**2. Contrats, conventions et marchés**

**2.1. Convention de partenariat avec le lycée Jacques Duhamel pour l'organisation du voyage à Paris des élèves de la spécialité Arts plastiques**

Cette convention organise les relations entre les deux établissements scolaires pour permettre à tous les élèves qui suivent l'enseignement de spécialité Arts plastiques de pouvoir participer au voyage scolaire à Paris « Paris artistique ».

Le lycée Charles Nodier s'occupe de l'organisation du voyage pour le compte des deux établissements et le Lycée Jacques Duhamel versera une contribution financière.

Soumise au vote, l'autorisation pour signer la convention est accordée à l'unanimité (25 pour)

**2.2. Modification des dispositions de la convention type de partenariat qui permet d'envisager des stages hors temps scolaire pour les étudiants de BTS afin de participer à une action de promotion touristique.**

Aux côtés des stages habituels organisés pendant le temps scolaire, des périodes de formation en milieu professionnel-PFMFP sont organisées hors temps scolaire afin de participer à une action de promotion touristique dans le cadre d'un partenariat, et sur la base d'une convention de partenariat, avec une entreprise ou une collectivité.

Les étudiants signent une convention individuelle de stage avec le partenaire mais ils renoncent à une gratification, avec la contrepartie d'un don que le partenaire s'engage à faire au profit du lycée.

Ces modalités avaient été autorisées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 2 juillet 2018.

Les étudiants bénéficient indirectement de la contrepartie financière par l'aide aux actions pédagogiques ; mais pas de salaire à proprement parler.

Nouvelle rédaction du dernier article de la convention :

Gratification :

Les élèves ne pourront pas prétendre à une gratification. En contrepartie, le partenaire s'engage à effectuer un don au lycée Charles Nodier. Le don servira aux besoins de l'enseignement de la section BTS Tourisme et notamment au financement des voyages d'études. Pour vous aider à évaluer le montant de la libéralité, son calcul peut s'établir sur cette base : 40 € / jour / étudiant + le coût de l'indemnisation des frais de déplacement des étudiants qui leur sera versée par le lycée (voir tableau ci-joint pour le détail).  
Soit au total : XX €.

Mme Barata : C'est compliqué car il faut savoir quel type de véhicule sera utilisé.

Mr Grosjean : L'étudiant doit présenter avec sa demande de défraiement la copie de sa carte grise et la copie de l'itinéraire ViaMichelin calculé pour le trajet le plus court. Ces informations sont recensées sur un tableau Excel et elles serviront à la fois pour informer le partenaire et pour établir les droits de remboursement des frais.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

M. Parent : Autre règle, il serait possible de s'appuyer sur le barème de calcul des tarifs SNCF mais ce barème est moins avantageux et le calcul plus compliqué.

Soumis au vote, le tarif est adopté à l'unanimité des membres présents (25 pour)

**3. Organisation de l'action éducative**

**3.1. Préparation de rentrée**

Effectif – nombre de divisions – effectif max financé

Seconde : 259 – 7,5 – 263

Première : 224 - 6,5 – 228

Tle : 222 – 6,5 – 228

Total	HP + HSA	HP	HSA	IMP
944,5	867	77,5	18	
965,3	879,3	86	18	

Peu de perte par rapport à cette année mais répartition à flux tendus donc l'année suivante risque d'être plus compliquée.

M Parent : HP : heures poste : heures dues par les enseignants / HSA : heures supplémentaires année.

Présentation du tableau de répartition prévisionnel.

L'effectif des langues est le plus difficile à estimer en seconde. On évalue statistiquement l'évolution sur plusieurs années. La tendance est à une diminution de l'allemand. Donc du coup un créneau-groupe en allemand est fermé, au profit de l'espagnol.

En langue, l'idéal est de constituer des groupes de 25. Mais certains groupes sont 28.

M. Parent : Les effectifs de première et terminale varient peu : quelques réorientations (STMG ou STI2A), quelques maintiens.

M. Jourdan : Quelques erreurs à corriger dans les tableaux consolidés

Explication du total, des financés et de la consommation de marge.

Les spécialités de premières et de terminales sont issues d'un sondage réalisé auprès des élèves. Tout le monde n'a pas répondu donc les chiffres restent prévisionnels et peuvent évoluer d'ici la fin de l'année. Terminales : 122 heures consommées.

Pas de marge de manœuvre pour dédoubler / 45 heures sont consommées sur la marge.

De même, toutes les mises en place d'options sont financées par la marge.

Remarque : la marge permet d'alléger des groupes, mais aussi de combiner plus facilement. Par contre, certaines spécialités mutualisées sont incombables car leur horaire est commun, par exemple NSI et LLCA sont aux mêmes horaires avec un seul groupe chacun, un élève ne peut donc pas choisir ces deux spécialités.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

→ soit on pondère et on constitue 1,5 groupe, soit on prévient dès la Première que certaines combinaisons ne seront pas possibles en Terminale...

*M. Parent : il faut espérer qu'il y aura suffisamment d'élèves de Seconde non prévus pour passer de 7,5 classes à 8 !*

*D. Bailly : Il y a 20 ans, il y avait 10 classes de seconde !*

*MR Parent : le russe est en LV2 sur le collège Bastié donc une augmentation est possible quand ces élèves arriveront.*

*Mme Pintureau : Des groupes de 31 ne vont pas rentrer dans les salles de sciences..*

*M. Tissot : Les maths vont-ils être remis dans le tronc commun ?*

*M. Parent : Il faut se méfier des annonces. Pour l'heure, rien n'est fait. En tout cas, ce n'est pas attendu avant la rentrée 2023 et la répartition proposée au C. A. n'intègre pas ces options.*

*Mme Pintureau : il faut se battre pour conserver nos options, mais également les spécialités.*

*Communiquer pour mieux présenter la qualité du travail et montrer que le lycée Nodier est aussi un établissement scientifique équipé qui obtient de très bons résultats.*

*Mme Ayral : Nodier a mauvaise presse scientifique*

*Mme Giraud : L'image élitiste de Nodier persiste, avec un impact positif sur une élite réduite, mais négatif sur les autres. Il faut communiquer sur l'esprit ouvert et sur la qualité de l'accompagnement de Nodier, surtout depuis que Duhamel a été repris en main de ce point de vue par Mme Kerbeci.*

*M. Mermet : les effectifs baissent également de manière générale partout (démographique) dans le Jura*

*M Tissot : Qu'en est-il du projet d'ouverture d'une section STMG ?*

*M. Parent : On n'a pas pu réaliser ce projet de demande d'ouverture car le ministère souhaite rééquilibrer les filières technologiques. La France manque d'élèves formés sur l'industrie et la consigne a été de ne pas ouvrir STMG, mais plutôt d'augmenter la capacité d'accueil en STIDD.*

*M Grosjean : Le souci de Nodier est sa taille (22 classes en tout, 8-7-7) ; Si on avait 32 classes, un lissage serait possible.*

*Mr Mermet : Un projet de fusion avec Duhamel est-il envisagé ?*

*M. Grosjean : Même avec ses nouveaux locaux, il serait compliqué pour Duhamel d'accueillir tous les élèves de notre lycée.*

*M. Gautherat : Il faut repenser la communication Internet et la communication en général autour des événements sportifs comme les Olympiades de la chimie ou les rencontres UNSS (compétitions nationales) => sur le site historique + sur d'autres médias comme Instagram, ...*

*Mme Giraud : Il faut développer la communication sur la bonne ambiance du Lycée et pourquoi pas autour des événements sportifs qui sont un sujet fédérateur, comme par exemple la compétition d'aviron hélas insuffisamment capitalisée.*

*Mme Pintureau : Oui, dans l'avenir, il faut communiquer sur une forme de dynamisme collectif.*

Départ de Léonie Marcy Vilbourg à 20h30

- M Parent détaille l'équilibre global. Anglais et SVT avec stagiaires. En lettres, un poste partagé avec le lycée du bois de Mouchard.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
10/02/2022

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

Déficit sur le chinois (la professeure est en sous-service). En EPS, il manque 5 heures et en maths, un complément de service est demandé pour 7,5 h. Il y aura à combiner avec d'autres établissements (les collègues de Chaussin et Damparis ont déclaré des besoins en mathématiques).

- En BTS, M Parent rappelle que c'est sa fonction d'organiser la répartition des heures. La marge de manœuvre des heures supplémentaires permettra de maintenir les postes.

Karine Ayral part à 20h32 (23 présents)

Ce qui est définitif à cette période de l'année, ce sont les suppressions brutes.  
Dans le cas de la fermeture d'un poste, l'enseignant doit participer au mouvement.  
Or cette année ce n'est pas le cas.

Soumise au vote, la proposition est adoptée : 23 votants, 4 abstentions : 12 pour et 7 contre

20h50 départ de Lalita Benkak

#### **4. Questions diverses**

##### **4.1. Règlement intérieur et fraudes pendant les devoirs**

Idée : Amender le règlement intérieur.

Présentation d'une épreuve, d'une amorce pour préparer à un futur CA.

##### Principes

- faire cesser la fraude
- marquer l'endroit sur la copie de constatation de la fraude
- faire un rapport au chef d'établissement
- donner un avertissement ou une autre sanction à l'élève.

Les parents seraient systématiquement reçus en cas de récurrence mais il faut aussi responsabiliser l'élève et le charger de prévenir ses parents.

On peut même imaginer que les autres évaluations ne sont pas fiables donc devoir unique en fin d'année qui définit la moyenne. L'idée est de dissuader les élèves de faire le mauvais choix.

*M Parent : En cas de fraude, zéro possible ?*

*Mme Barata : Un DM non rendu vaut zéro ? À échanger en conseil pédagogique.*

*Mme Pintureau : Si retard dans le rendu, quel délai définir comme recours ? Une deuxième date butoir ?*

*Mme Giraud : les autres bénéficient-ils de ce délai supplémentaire ?*

*Mme Pintureau : Le délai est accordé au vue d'une situation particulière non partagée. Il semble difficile de rendre les copies des autres.*

*Eugénie Mermet : juste d'accorder des délais mais injuste pour ceux qui ont respecté les délais.*

*S. Barata : Mettre des points de retard ? Ce n'est pas un critère d'évaluation*

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**10/02/2022**

**OBJET**  
**Directeur**

**Réservé au**

**académique**

*D. Parent : nécessité d'établir une fiche de route précise qui encadre le plus de cas possible et permettra d'informer l'ensemble de l'équipe donc de mieux cerner les récidivistes => Informer les parents dès le premier acte de fraude*

Un groupe de réflexion inter-catégoriel doit être réuni : administration, professeurs, élèves et parents.

21h08 départ de Mme Jani-Vienot (22).

Cas particulier des examens blancs auxquels un grand nombre d'élèves se présente en « touristes ».

Une réflexion doit être menée sur ce sujet également

Mieux insister sur le caractère impérieux de l'examen. Même blanc.

Rappel de la nécessité d'une surveillance active : contrôle aléatoire des brouillons.

Systematiquement mettre les sacs au fond et les téléphones dedans.

Faire comme lors du vrai bac. Ponctualité impérative et même avance souhaitable afin que l'examen puisse démarrer à l'heure. Si problème de train et parents indisponibles, il est nécessaire de s'organiser plusieurs jours avant (covoiturage par exemple)

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M Parent clôture la séance à 21h25.

Président : M. PARENT, Proviseur